

Note de présentation brève et
synthétique

Compte Administratif 2020

Budget primitif 2021

Commune de Fraisses



Sommaire

I.	Cadre légal.....	3
II.	Compte administratif 2020.....	3
	A. Section de fonctionnement	3
	a. Recettes de fonctionnement.....	3
	b. Dépenses de fonctionnement.....	5
	B. Section d'investissement	7
	a. Recettes d'investissement.....	7
	b. Dépenses d'investissement.....	8
	C. Résultats financiers.....	9
	D. Gestion de la dette	10
III.	Budget primitif 2021	10
	A. Section de Fonctionnement	10
	a. Recettes de fonctionnement.....	10
	b. Dépenses de fonctionnement.....	11
	B. Section d'investissement	12
	a. Recettes d'investissement.....	12
	b. Dépenses d'investissement.....	12

I. Cadre légal

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année.

Le budget primitif constitue quant à lui le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il s'agit d'un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (charges générales, électricité, gaz, eau, carburant, entretien, achats du quotidien, fournitures administratives, salaires, etc.). On peut comparer cette section aux dépenses quotidiennes d'une famille (alimentation, loisirs, santé, impôts).

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des attributions de compensation de Saint-Etienne Métropole.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Elle regroupe les projets de la commune à moyen et long terme. Contrairement aux dépenses de fonctionnement, ce ne sont pas des dépenses récurrentes mais en fonction de projets. Si l'on continue la comparaison avec une famille, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Ces dépenses d'investissement sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

II. Compte administratif 2020

A. Section de fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement

Recettes	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
013 - Atténuations de charges	99 180,09	98 819,75	104 483,62
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	371 684,84	467 096,73	392 932,05
73 - Impôts et taxes	2 248 198,18	2 245 594,66	2 281 067,00

74 - Dotations, subventions et participations	669 073,24	655 816,38	659 907,32
75 - Autres produits de gestion courante	127 975,03	129 365,92	126 504,84
77 - Produits exceptionnels	25 110,76	15 137,60	157 538,64
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	3 541 222,14	3 611 831,04	3 722 433,47
002 - Résultat de fonctionnement reporté	73 845,34	205 988,75	148 369,96
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65,00	65,00	2 357,00
TOTAL Recettes de fonctionnement	3 615 132,48	3 817 884,79	3 873 160,43

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont les recettes qui correspondent à une véritable « rentrée d'argent » pour la collectivité. On les différencie des opérations d'ordre qui elles ne sont qu'un jeu d'écritures interne au budget.

Nous pouvons constater une très légère augmentation de ces recettes réelles de fonctionnement depuis 2018 (environ + 5%).

Nous pouvons nous attarder sur certains points.

❖ Recettes « exceptionnelles »

Cette augmentation est à nuancer car elle provient de recettes aléatoires et non pérennes : nous constatons ainsi pour 2020 des produits exceptionnels à hauteur de 157 538.64 euros qui correspondent au remboursement d'assurance pour les intempéries qui avaient dégradé le gymnase Jules Ferry et l'école du Grand Fraisses.

De la même manière, le chapitre 013 « Atténuations de charges » doit être analysé avec précaution : il correspond au remboursement par notre assurance des arrêts de travail du personnel. Il ne s'agit donc pas d'une « véritable recette » mais d'un remboursement pour les absences.

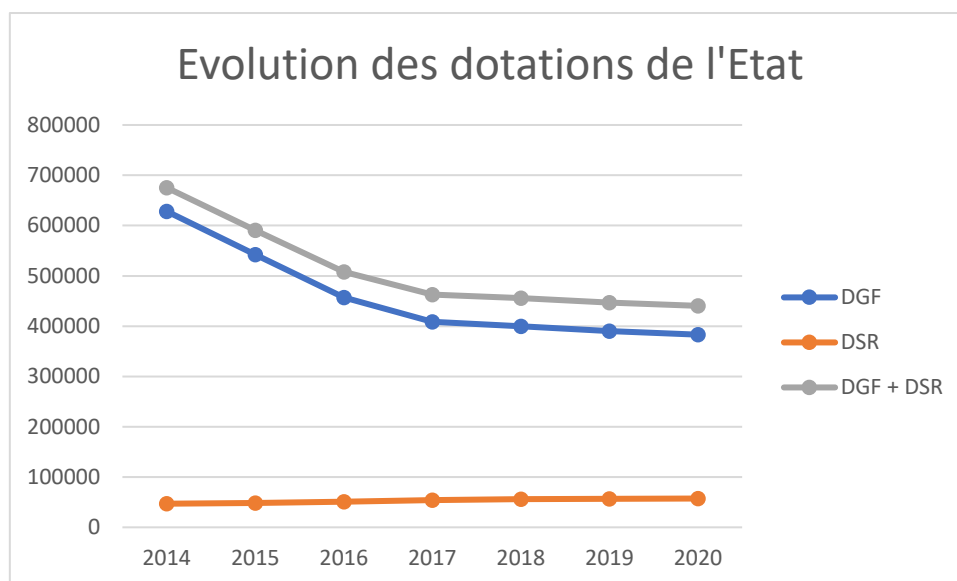
❖ Produits des services du domaine et ventes diverses

Ces recettes proviennent essentiellement des inscriptions au centre de loisirs et à la cantine. Nous pouvons constater une baisse en 2020 qui s'explique par le contexte sanitaire et les confinements qui ont eu lieu.

❖ Dotations, subventions et participations

Ce chapitre comprend essentiellement les dotations en provenance de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR), et dotation nationale de péréquation (DNR).

Après une forte baisse entre 2014 et 2017, le montant total de ces dotations tend à se stabiliser.



➤ Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté ne constitue pas une recette réelle de fonctionnement. Comme son nom l'indique, il s'agit simplement de l'excédent de fonctionnement de l'année n-1 qui est reporté en recettes pour l'année n.

b. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
011 - Charges à caractère général	791 448,74	832 923,81	857 644,01
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 645 329,12	1 632 736,00	1 578 320,59
65 - Autres charges de gestion courante	558 305,51	491 799,04	518 825,72
66 - Charges financières	16 722,12	17 808,90	11 712,05
67 - Charges exceptionnelles	6 681,84	5 694,40	669,95
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	3 018 487,33	2 980 962,15	2 967 172,32
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	390 656,40	423 044,70	410 277,89
TOTAL Dépenses de fonctionnement	3 409 143,73	3 404 006,85	3 377 450,21

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Comme pour les recettes, les dépenses réelles de fonctionnement sont les dépenses qui correspondent à une véritable « sortie d'argent » pour la collectivité. On les différencie des opérations d'ordre qui elles ne sont qu'un jeu d'écritures interne au budget.

Entre 2018 et 2020, nous pouvons constater une légère diminution de ces dépenses de l'ordre de -1.7%.

Nous pouvons nous attarder sur certains points.

❖ Charges à caractère général

Ces charges correspondent à toutes les dépenses courantes de la collectivité : maintenance, entretien des bâtiments, fournitures administratives, alimentation, petites fournitures d'entretien, gaz, électricité, eau, carburant, etc.

Après une diminution en 2019, ce poste de dépenses est reparti à la hausse en 2020. Nous pouvons apporter deux explications à cette hausse :

- La crise sanitaire : l'épidémie de Covid-19 a un coût pour la collectivité en raison de l'achat de matériel de désinfection, de fourniture de masques. Pour rappel, la commune achète des masques pour ses agents, mais elle a aussi offert des masques à la population et aux élèves de ses écoles. Ces dépenses sont estimées à hauteur de 45 000 euros environ.
- Une augmentation des dépenses de carburant : la commune a fait l'acquisition d'une balayeuse de voirie. Cela permet d'améliorer les conditions de travail des agents et la propreté de notre ville, mais entraîne une hausse de la consommation de carburant.

Il faudra être vigilant dans les années à venir pour contenir cette hausse.

❖ Charges de personnel

Nous pouvons constater une baisse régulière des charges de personnel depuis 2018. En 2020, cela s'explique par :

- Le passage à demi-traitement de plusieurs agents qui sont en arrêt de travail depuis un moment ;
- Le départ en retraite d'un agent qui était en arrêt.

❖ Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend essentiellement les indemnités des élus, les subventions aux associations et les contributions à d'autres organismes (SDIS 42, SIDR, SIVO).

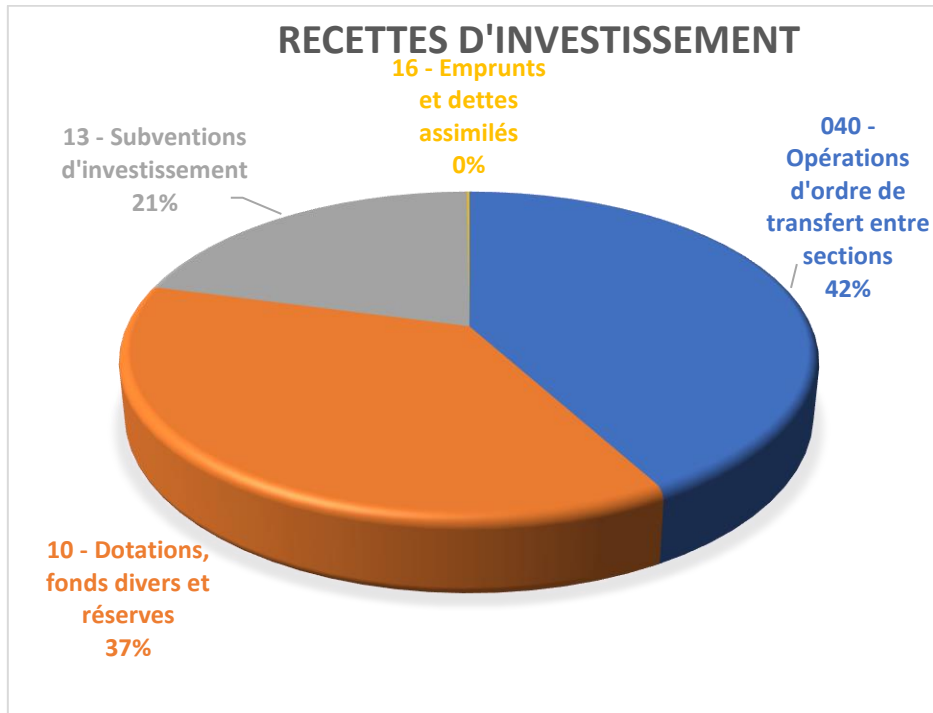
Nous pouvons noter une augmentation en 2020 qui est due à une contribution exceptionnelle au SIDR de 38 463 euros afin de compenser les pertes liées au confinement.

➤ Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le montant inscrit à ce chapitre ne correspond pas à des dépenses réelles. Il s'agit de la dotation aux amortissements des immobilisations de la commune. Ce montant est déduit des dépenses de fonctionnement et est inscrit en recettes sur la section d'investissement.

B. Section d'investissement

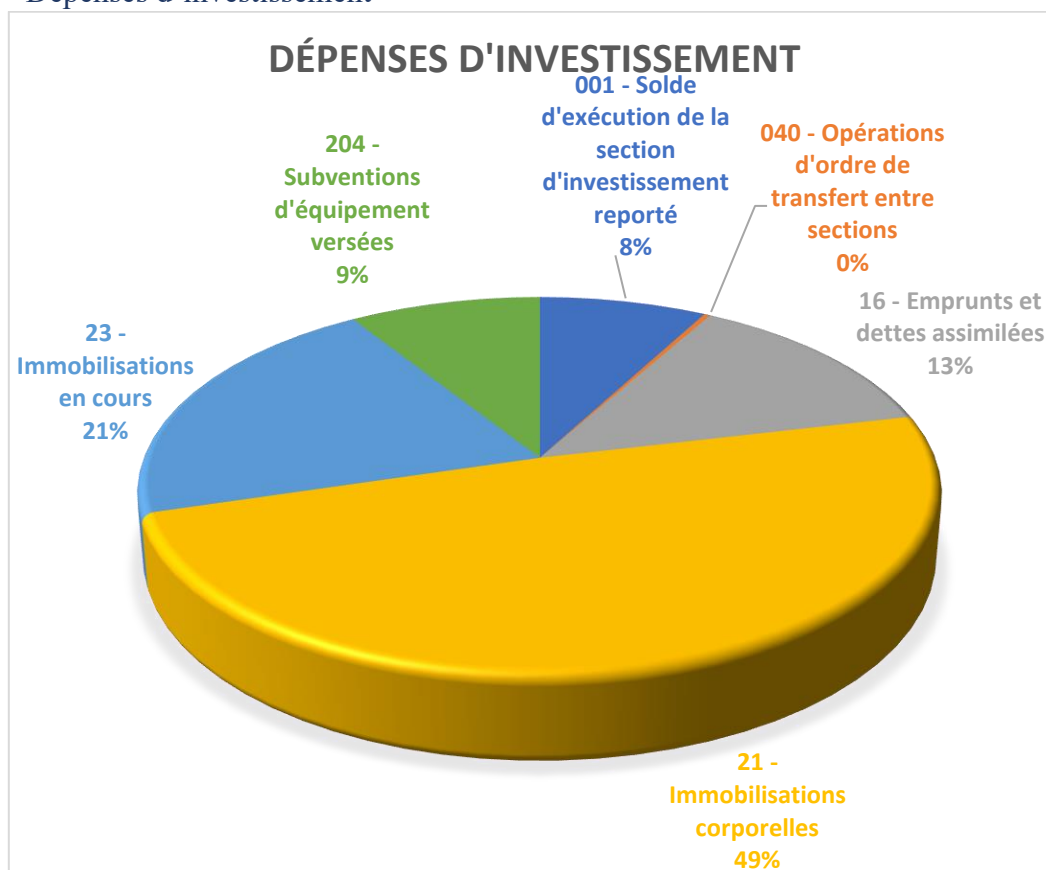
a. Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement se sont élevées à 977 063,37 euros en 2020. 79% de ces recettes sont des ressources propres (chapitres 10 et 040). Le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) correspond essentiellement à la récupération du FCTVA (84 892,15 €) et à l'excédent de fonctionnement n-1 reporté en investissement (265 507,98 €). Le chapitre 040 comprend les amortissements (410 277,89 €).

Nous pouvons constater que les subventions d'investissement correspondent à 21% de nos ressources, soit 202 296,93 €. Pour 2020, une majeure partie provient des subventions sollicitées dans le cadre de la création de la salle de danse.

b. Dépenses d'investissement



Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 977 063,37 euros pour l'année 2020. Ces dernières peuvent se diviser en quatre familles de dépenses :

- Le remboursement du capital d'emprunt pour 108 981,41 € ;
- La reprise du déficit d'investissement de l'année n-1 pour 65 591,92 € ;
- Le remboursement à Saint-Etienne Métropole du fonds de concours pour la rénovation de la place Jean Rist pour 74 916 € (dernière année de remboursement) ;
- Les investissements réels réalisés dans l'année pour 583 163,34 €.

➤ Les principaux investissements réalisés en 2020

2020 était une année de transition avec l'installation d'une nouvelle équipe municipale. Malgré tout, plusieurs gros investissements ont été réalisés :

- Achèvement de la salle de danse : 250 000 €
- Rénovation et isolation de la toiture de l'école du Grand Fraisses : 60 000 €
- Réfection de la toiture et du parquet du gymnase Jules Ferry : 120 000 €
- Acquisition d'une balayeuse de voirie : 68 000 €
- Acquisition d'un véhicule électrique (Zoé) : 21 400 €
- Démolition du bâtiment rue Gabriel Péri : 22 400 €

C. Résultats financiers

Résultats d'exécution Fonctionnement			
	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	3 541 287,14	3 611 896,04	3 724 790,47
Dépenses de fonctionnement	3 409 143,73	3 404 006,85	3 377 450,21
Résultat de l'exercice	132 143,41	207 889,19	347 340,26
Report de l'année n-1	73 845,34	205 988,75	148 369,96
Résultat de clôture	205 988,75	413 877,94	495 710,22

Résultats d'exécution Investissement			
	2018	2019	2020
Recettes d'investissement	1 347 056,48	750 707,25	977 063,37
Dépenses d'investissement	1 006 346,87	822 056,56	770 617,75
Résultat de l'exercice	340 709,61	-71 349,31	206 445,62
Report de l'année n-1	-334 952,28	5 757,33	-65 591,98
Résultat de clôture	5 757,33	-65 591,98	140 853,64

Evolution de l'autofinancement			
	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	3 541 222,14	3 611 831,04	3 722 433,47
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	3 018 487,33	2 980 962,15	2 967 172,32
Capacité d'autofinancement (CAF) brute	522 734,81	630 868,89	755 261,15
Remboursement de la dette en capital	356 075,61	269 708,86	110 181,41
CAF nette	166 659,20	361 160,03	645 079,74
Taux d'épargne brute	14,8%	17,5%	20,3%

La CAF brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de l'épargne de la commune. Cela permet de connaître « l'excédent réel » que la commune dégage chaque année. Nous pouvons constater à ce titre une progression constante depuis 2018.

La CAF nette correspond à l'épargne de la commune à laquelle on soustrait le remboursement de la dette en capital. Cela correspond donc au montant d'autofinancement disponible pour la commune afin de réaliser ses projets d'investissement. Nous pouvons constater une forte amélioration en 2019 et 2020 grâce à un remboursement d'emprunt qui s'est fortement réduit.

Enfin, le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de

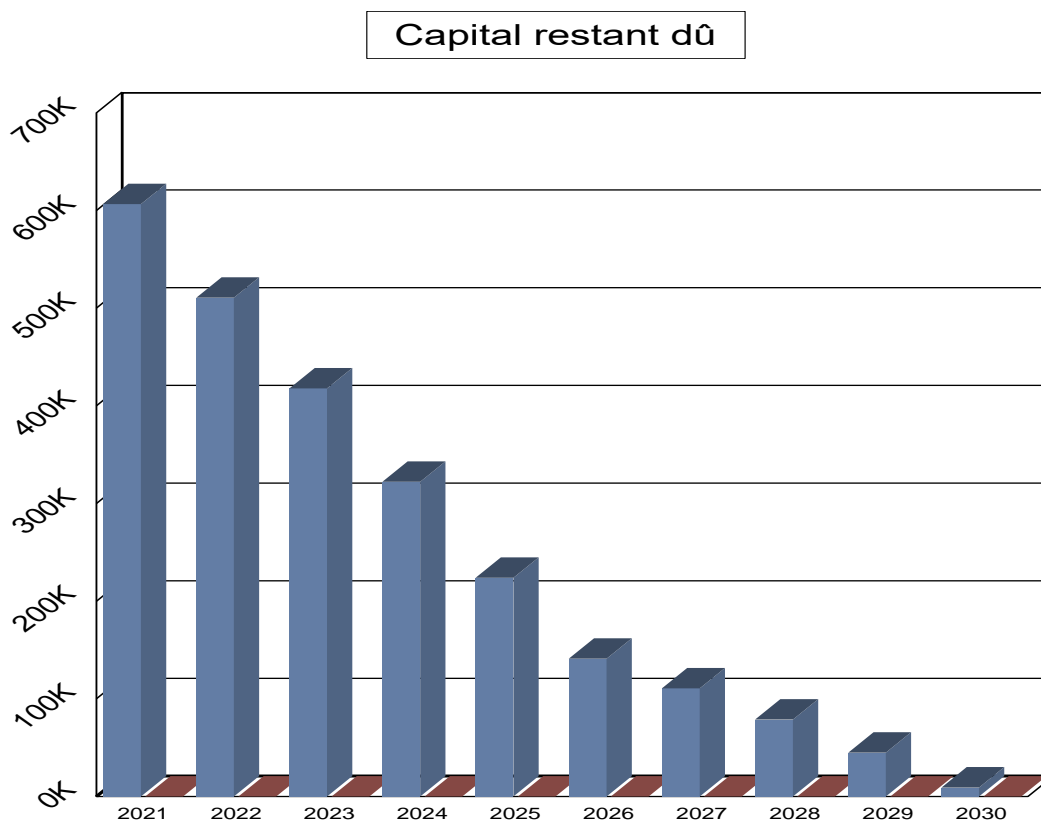
la dette (ayant servi à investir). Cela correspond à la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas utilisées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

D. Gestion de la dette

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette (capital restant dû) s'élève à 606 460,51 euros. Cela représente un endettement de 160 euros par habitant, bien moins que la moyenne de la strate à 761 euros par habitant.

La commune de Fraisses est aujourd'hui faiblement endettée et poursuit son désendettement.

Il est également important de noter que la dette de la commune est classifiée A1 sur la charte de Gissler. Cela signifie que la commune bénéficie d'un taux fixe simple ou d'un taux variable simple en indices en euros (emprunt sûr).



III. Budget primitif 2021

L'objectif de la nouvelle équipe municipale est de construire un budget équilibré, stable en fonctionnement, et ambitieux en investissement. Il est essentiel de pouvoir maintenir et pérenniser des services publics de qualité aux Fraissillous(es).

A. Section de Fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement

Recettes	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	298 293,78 €

013 - Atténuations de charges	70 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 357,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	370 500,00 €
73 - Impôts et taxes	2 228 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	615 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	91 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL	3 675 150,78 €

La prudence est de mise pour l'évolution des recettes de fonctionnement. Il est prévu une enveloppe très légèrement inférieure à 2020 pour tenir compte des effets potentiels de la crise sanitaire. Cela vaut surtout pour les recettes issues de la vente de produits (cantine, centre de loisirs, etc.).

Les dotations de l'Etat et les attributions de compensation de Saint-Etienne Métropole devraient être stables.

D'un point de vue fiscal, la commune ne perçoit plus en 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette taxe est compensée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (TFB).

Pour 2021, les élus ont fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, c'est-à-dire de les fixer comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,31 % (somme du taux départemental 2020 de 15.30% + taux communal 2020 de 28.01%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,07 %.

De la même manière, les tarifs des services municipaux ne subiront aucune augmentation en 2021 (cantine, centre de loisirs, etc.).

b. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	
011 - Charges à caractère général	879 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 685 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	109 450,78 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	398 993,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	561 900,00 €
66 - Charges financières	29 007,00 €
67 - Charges exceptionnelles	11 000,00 €
TOTAL	3 675 150,78 €

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'objectif est une stabilité par rapport à 2020.

Il est prévu une légère augmentation des charges à caractère général en raison de la gestion de la crise sanitaire et de l'impact de l'acquisition de la balayeuse de voirie sur une année complète en consommation de carburant.

Les charges de personnel devraient légèrement augmenter par rapport au réalisé 2020 en raison de plusieurs départs en retraite en fin d'année qu'il faudra préparer : cela nécessite de doubler les postes pendant une certaine durée afin de former les remplaçants. Il s'agit donc d'une augmentation conjoncturelle et non structurelle.

B. Section d'investissement

a. Recettes d'investissement

Recettes	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	140 853,64 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	109 450,78 €
024 - Produits de cessions	80 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	398 993,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	277 416,44 €
13 - Subventions d'investissement	109 007,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL	1 115 720,86 €

La grande majorité des recettes d'investissement provient de ressources propres (excédent d'investissement reporté, amortissements, FCTVA, excédent de fonctionnement reporté en investissement, cession) : environ 1 million d'euros.

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu cette année.

b. Dépenses d'investissement

Dépenses	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 357,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	130 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	883 363,86 €
23 - Immobilisations en cours	100 000,00 €
TOTAL	1 115 720,86 €

La nouvelle équipe municipale a élaboré un plan de mandat ambitieux. Pour 2021, il est prévu de réaliser plus de 980 000 euros de travaux, ce qui est exceptionnel.

Les deux principaux chantiers prévus sont :

- La rénovation de l'école Jean Zay pour un budget estimé à 480 000 euros.
- La réhabilitation du parc Jules Ferry pour un budget de près de 140 500 euros.

A ces deux projets s'ajoute un troisième très important pour la commune : il s'agit de la création d'un rond-point au niveau du carrefour de Montessus. Le projet a été travaillé avec les services

de Saint-Etienne Métropole (SEM) et fait partie de l'enveloppe voirie de SEM affectée à la commune de Fraisses. Ce projet a pour but de sécuriser le carrefour et de fluidifier la circulation.